

J'ai déjà essayé de démontrer quelles étaient, à l'heure actuelle, les obligations du Canada, et ces obligations sont parfaitement évidentes. Nous avons ici la mission et la responsabilité de voir à ce que le Canada remplisse ces obligations. Pour ma part, monsieur l'Orateur—et je suis convaincu que la grande majorité des membres de cette Chambre seront avec moi—je n'essaierai pas d'esquiver cette responsabilité, ce soir en invoquant le souci que me causent les droits du peuple.

En terminant, pour revenir à mon point de départ, laissez-moi offrir un avis. Efforçons-nous tous, dans la décision que nous allons prendre, et dans ce que nous pourrons faire pour appliquer cette décision, de travailler de concert, en nous rappelant qu'il n'y a qu'une seule question devant nous; quel est le devoir du Canada, ce soir? Quel est son devoir envers le pays,

envers son honneur, envers ses Alliés, envers ses soldats volontaires qui sont morts au champ d'honneur qui meurent en ce moment et sont en face de la mort, ce soir? Oublions qu'il y a diverses provinces. Oublions tous les reproches que les représentants des diverses races peuvent se faire mutuellement. Oublions toutes les petites querelles survenues parmi nous, à raison de divergences ou de différends politiques. Oublions qu'il existe des partis politiques. Oublions qu'il existe un gouvernement et une opposition. Reppelons-nous une seule chose; nous avons le privilège, qui comporte un lourd fardeau de responsabilité, de décider ce soir pour le Canada la plus importante question dont jamais aucun parlement canadien ait été saisi, question, de la bonne décision de laquelle, et de l'action qui sera prise à la suite de cette décision, dépend l'honneur de notre pays, le Canada.

OTTAWA: Imprimé par J. DE L. TACHE, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1917